Formation initiale au Certiphyto DESA

Certificat individuel pour l'utilisation de produits phytopharmaceutiques

Le certificat individuel pour l'activité « **Utilisation des produits phytopharmaceutiques catégorie Décideur en entreprise soumise à agrément** » est une formation règlementée dont le programme est fixé par l'arrêté du 29 août 2016, et les modalités par la note de service du 29 octobre 2019.



OBJECTIF

- Expliquer la règlementation qui encadre les produits phytopharmaceutiques et ses enjeux pour mieux la respecter
- Identifier et évaluer les risques liés aux produits
- Définir une stratégie en lien avec la réduction des produits et l'utilisation de techniques alternatives



CONTEN

SÉQUENCE 1: RÈGLEMENTATION ET ENVIRONNEMENT

- Règlementation Française et européenne
- Savoir ce qu'est un produit phytosanitaire
- · Connaître les règles de transport, de stockage et de gestion des déchets
- Savoir chercher les informations sur les produits
- Connaître la responsabilité professionnelle en matière de produits phytosanitaires et les démarches liées à l'agrément d'entreprise
- Décrire les différents types de pollutions et leurs impacts
- Mettre en place des pratiques visant à limiter la dispersion des produits dans l'environnement

SÉQUENCE 2 : SANTÉ ET SÉCURITÉ

- Identifier les dangers liés aux différents produits
- Identifier les facteurs favorisant la pénétration des produits et mettre en place des stratégies limitant l'exposition
- Choisir les différents équipements de protection individuels
- Agir face à une intoxication liée aux produits

SÉQUENCE 3 : TECHNIQUES ALTERNATIVES

- Comparer l'utilisation de produit phytopharmaceutiques et l'utilisation de techniques alternatives
- Décrire des stratégies globales de gestion pour réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques



Durée:

3 jours soit 21 heures



Tarif:

Nous consulter



Pour qui?

Toute personne qui achète, applique et fait de la prestation de service à l'aide de produits phytopharmaceutiques



Evaluation:

Test informatique validant: 30 questions, 20 bonnes réponses minimum pour avoir son Certiphyto



Prérequis:

Savoir lire le français et utiliser l'outil informatique.

Taux de réussite : 100%*

Années 2021-2023

*En cas d'échec au test, une formation supplémentaire peut vous être proposée

ode RS : RS5655 ertificateur : Ministère de agriculture et de la souveraineté limentaire



MÉTHODES MOBILISÉES —

- Exposé sur tableau et diaporama
- Echanges
- Exercices pratiques
- Vidéos
- Jeux pédagogiques



DÉBOUCHÉS -

- Paysagiste utilisant des produits phytopharmaceutiques
- Agriculteurs faisant de la prestation de service



Modalités et délais d'accès —

Inscription minimum 1 mois avant la formation, joindre votre demande soit:

- Par mail: formation@fredon-grandest.fr
- Par téléphone : 03.26.77.36.70
- Via le site moncompteformation.fr



Accessibilité -

Tous nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap, des moyens d'accompagnement peuvent être mis en œuvre pour les troubles de l'apprentissage (dyslexie, etc.)

Nos équipes sont à votre disposition pour un rendez-vous afin de mettre en place les compensations adaptées à votre situation.

Nos clients en parlent

Thibault L – Juin 2020



3 jours de formation agréable malgré le COVID 19, très bonne équipe, formateurs proches du public. Rien à dire de négatif.





Formation renouvellement au Certiphyto DESA

Certificat individuel pour l'utilisation de produits phytopharmaceutiques

Le certificat individuel pour l'activité « **Utilisation des produits phytopharmaceutiques catégorie Décideur en entreprise soumise à agrément** » est une formation règlementée dont le programme est fixé par l'arrêté du 29 août 2016, et les modalités par la note de service du 29 octobre 2019.



OBJECTIFS

- Actualiser ses connaissances de la règlementation qui encadre l'utilisation des produits phytopharmaceutiques
- Identifier et évaluer les risques liés aux produit
- Définir une stratégie en lien avec la réduction des produits et l'utilisation de techniques alternatives



CONTENU

SÉQUENCE 1: RÈGLEMENTATION ET ENVIRONNEMENT

- Règlementation Française et européenne
- Savoir ce qu'est un produit phytosanitaire
- Connaître les règles de transport, de stockage et de gestion des déchets
- Savoir chercher les informations sur les produits
- Connaître la responsabilité professionnelle en matière de produits phytosanitaires et les démarches liées à l'agrément d'entreprise
- Décrire les différents types de pollutions et leurs impacts
- Mettre en place des pratiques visant à limiter la dispersion des produits dans l'environnement

SÉQUENCE 2 : SANTÉ ET SÉCURITÉ

- Identifier les dangers liés aux différents produits
- Identifier les facteurs favorisant la pénétration des produits et mettre en place des stratégies limitant l'exposition
- Choisir les différents équipements de protection individuels
- Agir face à une intoxication liée aux produits

SÉQUENCE 3 : TECHNIQUES ALTERNATIVES

- Comparer l'utilisation de produit phytopharmaceutiques et l'utilisation de techniques alternatives
- Décrire des stratégies globales de gestion pour réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques



Durée:

1 jour soit 7 heures



Tarif:

Nous consulter



Pour qui?

Toute personne qui achète, applique et fait de la prestation de service à l'aide de produits phytopharmaceutiques



Evaluation:

Evaluation des acquis tout au long de la formation



Prérequis:

Avoir un certiphyto DESA en cours de validité dont la date expire dans 3 à 6 mois. Savoir lire le français et utiliser l'outil informatique.

> Formation validée par le présentiel uniquement

0% d'abandon

Années 2021-2023

Code RS : RS5655 Certificateur : Ministère de 'agriculture et de la souveraineté alimentaire Date d'enregistrement : 01/01/202.

<<



MÉTHODES MOBILISÉES —

- Exposé sur tableau et diaporama
- Echanges
- Exercices pratiques
- Vidéos
- Jeux pédagogiques



DÉBOUCHÉS _____

- Paysagiste utilisant des produits phytopharmaceutiques
- Agriculteurs faisant de la prestation de service



Modalités et délais d'accès ——

Inscription minimum 1 mois avant la formation, joindre votre demande soit :

- Par mail: formation@fredon-grandest.fr
- Par téléphone : 03.26.77.36.70
- Via le site moncompteformation.fr



Accessibilité —

Tous nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap, des moyens d'accompagnement peuvent être mis en œuvre pour les troubles de l'apprentissage (dyslexie, etc.)

Nos équipes sont à votre disposition pour un rendez-vous afin de mettre en place les compensations adaptées à votre situation.

Nos clients en parlent

Adrien T - Avril 2023

J'ai apprécié l'ensemble de la formation.

21



